L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 18 JUILLET 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60. les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $ [illegible], les agents de navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens sont payables d'avance.

[illegible]

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles [illegible] l'attention du public à des ventes d'immeubles, [illegible] les articles signés par des passagers, les annonces [illegible] bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES d'articles d'une nature personnelle, lorsqu'il pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires, et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront [illegible] séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

A UNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il [illegible].

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces pendant la saison des plaisirs paieront $1.50.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et [illegible] annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

NOUVEL ARRANGEMENT.

Le public est prévenu que les jours de départ et d'arrivée du paquebot de Baton Rouge [illegible], capitaine James H. [illegible], seront changés à partir du 20 courant, savoir:

Départ—De la Nouvelle-Orléans, tous les mardis à 10 heures A. M.

Arrivée [illegible] tous les samedis.

[illegible] MM. F. N. Bissel & [illegible] ligne jusqu'aux [illegible] Lafourche, pendant [illegible]

[illegible]

POUR SERVICE DE BOMADAIRE ET STEAMER MALLE DES ETATS UNIS. [illegible] Plaquemines, Baton Rouge, Waterloo et Bayou Sara.

Les superbes Steamers BRILLIANT et ALEX. SCOTT, capitaines J. Hart et J. C. Swon, desserviront régulièrement la ligne de la Nouvelle-Orléans à la côte des lieux ci-dessus, à commencer du 1er septembre [illegible], pour toute la saison d'automne et celle d'hiver. [illegible] steamers à vapeur sont supérieurement aménagés [illegible] confortable et l'habileté des capitaines. [illegible] BRILLIANT continuera ses voyages deux fois par semaine [illegible] jusqu'à l'époque où seront [illegible] arrangements dont il s'agit.

W. H. AVERY, 8 Gravier.

POUR WILLIAMS BEND, VICKSBURG, GRAND GULF, RODNEY et NATCHEZ.—Le [illegible] SULTANA capt [illegible] ayant changé son jour de départ, [illegible] voyages réguliers de Vicksburg [illegible] le bateau EDNA continuera [illegible]

L. V. HUBBARD & Co. [illegible] Tchoupitoulas.

POUR LOUISVILLE.—Le bateau à vapeur SULTANA, capitaine Pease partira positivement lundi 22 du courant, à 9 heures de l'après midi.—Pour passage [illegible]

L. V. HUBBARD & Co. 85 Tchoupitoulas.

POUR LA BALIZE et tous les lieux [illegible]—Le bateau à vapeur FAME, capt J. Martin, partira positivement tous [illegible] à 9 heures précises. A M. [illegible] à bord ou à

JACQUES LAROSE, Agent, No 71 rue de la Vieille Levée.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK.—La barque paquebot régulier GENESEE, capitaine Minott, partira dès que [illegible] Pour fret de 75 barriques ou passage, s'adresser à FURDICK & BROTH [illegible] 74, Camp.

POUR NEW-YORK.—Ligne de paquebots, Merchants [illegible] capt Pour fret ou passage [illegible] T. TOBY & BOGERT, 70 Camp.

POUR PHILADELPHIE.—La barque paquebot [illegible] T. TOBY & BOGERT, 70 Camp.

POUR NEW-YORK.—Le beau paquebot WAR [illegible] capitaine Holloway, partira sous peu. Pour [illegible] s'adresser à bord, ou à J. W. STANTON & Co., Encoignure Magazin et Lafayette.

Ports d'Europe.

POUR HAMBOURG.—Devant partir [illegible] Le navire hambourgeois CUMBERLAND [illegible] ayant tout son chargement engagé et [illegible] partira positivement le jour susdit. Pour passage [illegible] s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BREME.—Le navire de voiture TREN[illegible] capt [illegible] partira sous peu. Pour fret de [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BREME.—Le paquebot accéléré [illegible] capitaine Attain [illegible] SCHMIDT & Co., 88 Bienville.

POUR BREME.—Le navire [illegible] capitaine Lampe, partira [illegible] SCHMIDT & Co., 88 Bienville.

POUR LIVERPOOL.—Le navire de voiture CHATHAM, capitaine Nason, ayant la plus grande partie de son chargement allant à bord et partira [illegible] LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de voiture CLIFTON, capit. Ingersoll [illegible] partira sous peu, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée. Pour fret de 400 balles de coton ou passage [illegible] LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. N. [illegible] MARY KINGSLAND, capitaine Weare, ayant son chargement engagé [illegible] de coton ou pour passage, ayant [illegible] s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune.

PORTS DU GOLFE.

POUR LE PORT LABACCA et Matagorda (Texas).—La goélette LEWELLEN, partira pour [illegible] courant. Pour fret ou passage [illegible] No 4 rue Tchoupitoulas. B. LAVINE.

POUR VERA CRUZ.—La goélette PILOT, capt [illegible] partira pour le port ci-dessus, pour [illegible] A. CADEVIELLE, 74 Vieille Levée.

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

STEAM SHIPS

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord, [illegible] 1200 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

[illegible] contrat fait avec les Lords de l'Amirauté.

[illegible] Capt. C. H. E. Judkins

[illegible] J. Hewitt.

[illegible] E. G. Lott.

[illegible] Alex. Ryrie.

[illegible] Halifax, comme suit:

De Liverpool. De Boston.

[illegible]

Prix de passage de Boston à Liverpool $120. De Boston à Halifax 20.

[illegible] chirurgien expérimenté. [illegible] passage ne sera considéré retenu, si le [illegible] payé.

Les lettres et les journaux envoyés par ces steam-ships devront passer par le bureau de poste.

S'adresser à JARVIS & ANDREWS, 7, Canal Row, Nouvelle Orléans.

SUCRE [illegible] sucre blanc de la Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis.

CAFÉ [illegible] Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis.

TABAC—100 balles en feuilles de Cuba, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis.

CIGARES—Regalia, Ingenuidad et Millar à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis.

SEL [illegible] sacs de sel gros de Liverpool, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis.

GRAISSE—250 barillets toilée et lerraine, à vendre par PRICE & FROST, 30, Poydras.

EMMAGASINAGE—Les soussignés sont prêts à charger [illegible] et à emmagasiner toutes descriptions de marchandises et produits de l'Ouest, au plus bas [illegible] magasins à l'épreuve du feu, connus sous le nom de Magasins de l'Union, Eagle et de l'Ouest, situés [illegible]

Tabac emmagasiné et conservé avec soin, à aussi bas prix que les autres établissemens de ce genre.

W. EMERSON & Co. 158 Tchoupitoulas.

VERRERIE—Vitres—400 caisses vitres de N. Y. et de Baltimore, de 8 sur 10 à 12 sur 14, 16 sur 18 et [illegible] à bas prix pour clore une consignation. PRICE & FROST, 30, Poydras.

TRAITE SUR PARIS—3000 francs à 60 jours de vue, sur Paris, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée.

S. M. DARBY, Jr. A. C. TREMOULET.

DARBY & TREMOULET,

Marchands-Commissionnaires,

No. 21, Vieille-Levée,

Nelle Orléans.

COTON en pelotes et fil en bobines, bonne qualité, sujets au drawback, à vendre à bas prix, pour clore une consignation, par R. D. BLOSSMAN, 96 Bienville.

MARCHANDISES POUR LE MARCHE MEXICAIN—[illegible] impériales, mantas, in liennes 9/8 et 7/8, mousselines, [illegible] mouchoirs, bayetas, etc., reçus par le navire Glasgow et autres arrivages récens, à vendre par R. D. BLOSSMAN.

MARCHANDISES pour les marchés du Mexique—Indiennes de fantaisie 9/8, do. bleues 9/8, mousselines imprimées, chemises blanches, &c. &c. en débarquement du navire Glasgow, et à vendre par R. D. BLOSSMAN.

PORC PRIME—à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co., 83 Tchoupitoulas.

CHANVRE—10 balles reçues par le bateau Missouri, à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co., 83 Tchoupitoulas.

FERRY A VAPEUR DE LA 1ère MUNICIPALITÉ, Vis-à-vis la Place d'Armes.

Réduction, à 5 cents, du prix de passage.

Pendant toute la saison d'été, le Ferry sera à la disposition du public, depuis la pointe du jour jusqu'à 9 heures du soir, et les dimanches et fêtes jusqu'à neuf [illegible].

Les pères ou mères de famille qui désireraient traverser le fleuve avec leurs enfans, pour changer d'air, le pourront faire avec la plus grande sécurité, les bouilloires étant pourvues de soupapes de sûreté qui rendent tout accident impossible.

Les personnes qui voudraient passer l'eau avec chevaux et voitures, pour aller à la chasse, le pourront sans la moindre difficulté, les wharfs sur les deux rives étant dans le meilleur état.

PRIX:

Pour une personne seule,	5 cents.
un cheval et son cavalier,	30 "
un cheval et un cabriolet,	75 "
un cheval et un wagon,	75 "
deux chevaux et une voiture,	$1 00 "
un cheval et un char,	75 "
Pour les chars de planteurs, les dimanches,	50 "

28 mars 1844. ROBERT MURPHY

BAINS! BAINS!

BAINS FLOTTANTS du Bac à vapeur de la 1ère Municipalité

Le public est informé que cet établissement sera ouvert pour la saison, Dimanche, 19 mai courant, sur l'autre bord du fleuve, à quelques verges du débarcadère du bac; pour la beauté et la commodité de l'installation, il surpasse tous les établissements de ce genre, existants en cette ville.

Le bassin où, si l'on veut, la salle de bains, a 140 pieds de long, sur 40 de large, et de 2 à 13 pieds d'eau. Il y a six d'un sur une superficie de 120 pieds, pour n'importe quel nombre de nageurs. Chaque baigneur aura sa chambre, etc. etc.

Deux belles promenades, ombragées par des tentes, règnent sur toute la surface des bains; le public et les baigneurs pourront y prendre le frais et s'y promener à l'aise. Il y aura une buvette pourvue de toutes espèces de rafraîchissements. Il est presqu'inutile de faire observer que l'endroit choisi pour ces bains, réunit le double avantage d'avoir un bon courant d'eau et d'être à l'abri de tous immondices.

Le Ferry traversera de 10 en 10 minutes, commencera ses traversées dès la pointe du jour et les terminera qu'à 9 heures du soir, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de baigneur.

Billets, 15 cents.—Enfants, 10 cents, aller et retour au ferry 10 cts. On pourra se procurer des billets en ville, au bureau du ferry, ou à l'autre bord, en la maison des bains. Le public pourra se promener sur le tillac des bains, sans debours aucun. 16 m

A LOUER PRESENTEMENT.

Une maison basse en briques avec cuisine haute située encoignure Bienville et Basin.

10 juil R. BRUGIER, 9 rue St Louis.

A LOUER POUR LE 1er DU MOIS PROCHAIN.

Une maison située rue d'Orleans, entre Trême et Villeré.

10 juil R. BRUGIER, 9 rue St. Louis.

A LOUER POUR LE 20 DE CE MOIS.

Deux maisons neuves en briques, situées rue Trême, entre Canal et Jackson

10 juil R. BRUGIER, 9 rue St. Louis.

A LOUER présentement—Une maison en briques à étages avec cuisine haute située rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine.

Une maison basse en briques avec cuisine haute, située rue St. Philippe entre Royale et Condé.

S'adresser à R. BRUGIER,

3 juil 9, St Louis

A LOUER—Un beau et vaste magasin situé rue de Chartres entre St. Louis et Conti, maintenant occupé par Vincent et Vauwinkle encanteurs. S'adresser rue St. Pierre, 16, à Thomas Toculin 3 juil—6

A LOUER,

UN MORCEAU DE TERRE, situé sur la rive droite du fleuve, à environ quatre milles de la ville ayant deux arpents de face sur [illegible] de profondeur. Le terre est excellente et conviendrait parfaitement pour pâturage.

—AUSSI—

UNE MAISON en briques à étage, située rue Dumaine, No. 111, entre Bourbon et Dauphine.

S'adresser à H. & A. SOULIE,

14 juin 49, Conti—au premier.

A LOUER—La propriété récemment occupée par M. Ogden, en face de la Place Annonciation et les rues Constance et de la Course. La maison est en bon état de réparation, et contient neuf bons appartemens, il y a un grand jardin, une arrière-chambre, des écuries, etc. Pour les conditions, s'adresser à la Banque de [illegible] 21 juin

A LOUER—La maison No 82, rue Tchoupitoulas, récemment occupée par Mme Weiss. Elle sera louée à bon marché jusqu'au 1er novembre prochain. Possession immédiate. S'adresser à HARTWELL, KIDDER & CARMAN,

21 juin 44 Poydras

MAGASIN A LOUER—Le Magasin en brique à trois étages, rue Bienville, No. 84, avec les dépendances du fond. [illegible] Pour les conditions, s'adresser à

26 mai—(1 mois) FIELD & Co. 30, Vieille Levée.

MAGASIN D'ENTREPOT A LOUER—Un Magasin d'entrepôt en brique, très vaste, à un étage, situé entre les rues Burgogne et Rempart. Il en sera donné immédiatement possession. Pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser à FIELD & co

28 mai—(1 mois) 30, Vieille Levée.

A LOUER, à l'année et bon marché à dater du 1er juin, une PETITE MAISON, située dans la rue Françoise, entre Toulouse et St. Louis, composée de [illegible] chambres, avec cabinet, galerie, citerne, cuisine et logement pour nègres. S'adresser à

4 mai W. E. & R. MURPHY, 152, Vieux Bassin.

MAISONS A LOUER—Deux maisons en briques à deux étages, très [illegible], rue de la Victoire, près le [illegible] Une maison à 3 étages également bien située et en bon état, rue Marigny près la Levée. Ces maisons seront louées à des prix modérés pour conditions s'adresser à J. ALBERT, 22 rue St. Louis

A LOUER—Une MAISON située rue Ste Marie entre [illegible] et Jahn, attenant à celle de M. Mitchell, on la louera $25, et possession on pourra le donner immédiatement.

Une autre MAISON à deux étages, No 100 rue St. Jean, entre celles [illegible] on la louera $350 par an, et possession pourra être donnée immédiatement.

3 mai J. U. LAVILLEBEUVRE, 119 Commune

MAISONS A LOUER—Deux maisons à deux étages très spacieuses et très [illegible] rue de la Victoire près les Champs Elysées [illegible] avec un second corps de logis sur l'arrière entre deux cours et sur la pompe [illegible] water works.

Une maison à trois étages, rue Marigny, près la levée, très convenable pour une grande famille, également pourvue de l'hydrant des water works.

Ces maisons seront louées à bas prix pour les conditions s'adresser à J. ALBERT,

8 av 22, rue St Louis

A LOUER—Une très belle Maison en briques à deux étages, encoignure Champs Elysées et Bons Enfans, avec une galerie en fer donnant sur les rues. L'étage supérieur est de très bon goût. S'adresser pour plus amples renseignements à

R. D. BLOSSMAN & Co.

26 mars 96 Bienville

A LOUER—Deux Maisons [illegible] remparts, composées chacune de [illegible] 2 cabinets, galerie, etc. avec cuisine et deux chambres [illegible] Le tout sera loué à raison de $15 par mois.

Aussi deux petites maisons, en face, celles ci-dessus, comprenant chacune 4 chambres, cabinets, citernes, etc. à louer pour $10 par mois.

W. E. & R. MURPHY,

29 mars 152, Vieux Bassin.

MAISONS A LOUER.

Une Maison à étages ayant magasin, située rue St. Louis, entre Royale et Bourbon.

Une Maison à l'encoignure Grands Hommes et Enghein.

Deux Maisons sises rue des Français.

Une Maison sise rue St. Louis, près Claiborne.

Une Maison sise rue Claiborne, près St. Louis.

Une Maison sise rue Ste. Anne, près Claiborne.

Une Maison sise rue Claiborne, près Ste. Anne.

Pour les conditions qui seront des plus avantageuses, s'adresser à CORDEVIOLLE & LACROIX,

Rue de Chartres, No 125, entre les rues St. Louis et Conti. 4 jan

A LOUER.

Une maison à deux étages située à l'encoignure des rues Bienville et Bourgogne. S'adresser à

9 mai R. BRUGIER

A LOUER PRESENTEMENT,

Deux maisons hautes, en briques, toutes neuves, situées rue de la Douane entre Bourbon et Dauphine, s'adresser à R. BRUGIER,

13 a 9 rue St. Louis

A LOUER—pour le premier du mois prochain, la maison haute en briques avec porte cochère et cuisine haute également en brique située rue St Pierre No. 77 entre Royale et Bourbon

13 m R. BRUGIER, 9 rue St. Louis

A LOUER—une maison basse de quatre appartements, située rue St. Claude, entre les rues Dumaine et Ste. Anne. S'adresser à

24 av R. BRUGIER, rue St Louis No. 9.

A LOUER—Une maison de campagne située à quelques ilets des magasins à tabac, bâtie sur un arpent de face sur quatre de profondeur; avec toutes les dépendances nécessaires, le tout neuf et bien fini. Pour les conditions, s'adresser au No. 93, rue de la Douane.

26 juin

A LOUER—Une maison convenable, construite en bois et à deux étages, située rue Gravier, près de l'encoignure de celle St Jean. On pourra en prendre possession le 1er Juillet, et l'obtenir à bon marché.—S'adresser à 18 m E. & E. DAVIS, 100, Camp

A LOUER—Le grand magasin à trois étages No 88 rue Bienville, entre Royale et Bourbon, ainsi que l'entrepôt dans le fond. Prix modéré pour un bon locataire. S'adresser à

14 juin FIELD & Co, 30, Vieille Levée.

A LOUER—Une maison en bois et à deux étages, avec cuisine, &c., située rue Toulouse, près celle Claiborne, sur la Promenade Carondelet. Cette maison sera louée à un prix modéré, avec ou sans les meubles S'adresser chez JOHN FRERET,

5 juin Rue Carondelet.

RAIL-ROAD DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET CARROLLTON.

A LA demande générale, la Compagnie a, le 22 du courant, changé l'heure des départs dans la soirée. A partir du samedi 1er juin, les départs sont fixés ainsi qu'il suit:

De Carrollton, à 4 h. et demie, au lieu de 4 heures

De la Nouvelle-Orléans, à 5 h. et demie au lieu de 5 h.

De Carrollton, à 7 heures, au lieu de 6 heures et demie.

De la Nouvelle-Orléans, à 7 heures trois quarts, au lieu de 7 heures et un quart.

Le char à cheval partira de Carrollton, à [illegible] heures et demie, et de la ville à 10 heures P. M.

Dimanches—Les chars partiront chaque heure des deux extrémités de la ligne, et la clôture aura lieu une heure plus tard qu'à l'ordinaire.

JOHN HAMPSON,

30 mai Ingénieur en chef

F. & J. LACOSTE, 145, Royale,

OFFRENT à vendre en débarquement du navire Créole arrivant du Havre:

Bas de coton, blancs et gris, diverses qualités pour femmes, gants fil anglais extra fins, do fil de laine, do fil d'Ecosse écrus et blancs, de soie, cravattes taffetas noir fin 7/8, de diverses étoffes et qualités, grisés de flanelle, bretelles de toutes qualités, étoffes d'été à très bas prix pour clore la vente de la saison, mouchoirs choiet, batiste, unis et à ourlets et rivière, shalls et voiles filet, mousseline de laine, mérinos coutils blancs, bleus et couvcautres, rubans de velours et soie Nos. assortis, aussi pour border les souliers, peignes en corne buffle et imitation écaille, boutons de nacre, métal, corne et agrafes

Toujours en magasin, étoffes à rideaux, rouges, bleues et chamois—Un assortiment complet de parfumeries Monpelas et autres

Aussi:—Vins pour familles, diverses qualités, en barriques, demi barriques et caisses, vins généreux assortis vin de Vermut de Torino, stomachique, vin du Rhin, liqueurs assorties superfines, de Balm Frères de Paris et Champion de Bordeaux, anisette du même. Un assortiment complet de bouchons pour bouteilles et damejeannes.

9 juillet

SMITH BRYAN,

Importateur de Marchandises Anglaises et Négociant en commission.

20, rue de la Douane.

REFERENCES:

Benjamin Story, Nouvelle-Orléans.

John Hagan, Sor. do.

Alexander Grant, do.

MM. Grinnell, Minturn & Co, New York.

John Mallon & Co, do.

Isaac Low & Co, Liverpool.

James et Thomas Kennedy, Belfast, Irlande.

James T. Bryan, Magherafelt, do.

19 juin

AVIS—Durant mon absence de la ville, M. Fred. Furst sera chargé de ma procuration.

Les personnes ayant affaire avec le Consulat Russe, s'adresseront à lui, au bureau du consulat.

9 juillet [illegible], 66 Gravier

Nouvelle-Orleans:

JEUDI MATIN, 18 JUILLET 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS:

HENRY CLAY.

POUR VICE-PRESIDENT:

THEODORE FRELINGHUYSEN.

POUR ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT:

1er.	DISTRICT—	JACQUES TOUTANT.
2d	"	ZENON CAVELIER.
3e	"	GEORGE S. GUION.
4e	"	LAFAYETTE SAUNDERS.
5e	"	JACQUES DUPRE.
6e	"	EDWARD SPARROW

EMEUTES DE PHILADELPHIE.

Les détails que nous donnons aujourd'hui sur les troubles de Philadelphie sont déplorables, sous quelque point de vue qu'on les envisage. Mais ce que nous ne trouvons nulle part, ni dans les journaux, ni dans notre correspondance, et ce qui serait cependant bien important à savoir, c'est la cause première de ces nouvelles émeutes.

Tout ce que nous pouvons apprendre à ce sujet c'est qu'une attaque a été faite le 4 sur les tentes des "Natives Américans" dans *Fisher Woods*. Cette attaque ainsi rapprochée des scènes de Kensington causa une véritable exaspération. Mais quand on vint à apprendre, le 6, qu'on avait déposé une grande quantité d'armes à feu dans l'église de "St. Philippe de Neri" cette exaspération se traduisit immédiatement en actes insurrectionnels. On dit que ces armes ainsi déposées, appartenaient à l'arsenal de l'Etat et qu'elles y avaient été transportées par ordre du gouverneur Porter. Quoi qu'il en soit et pour rétablir la tranquillité compromise, le shériff crut devoir prendre possession de l'église et faire des recherches pour voir si réellement il y avait des armes. On trouva d'abord douze fusils rouillés et point chargés. Toutefois, la populace ne se montrant pas satisfaite de ce résultat, on chercha de nouveau, plus attentivement sans doute, et l'on trouva soixante quinze fusils chargés pour la plupart. Ces faits, on le conçoit, n'étaient pas de nature à calmer la multitude, et ce fut alors que commencèrent les scènes dont nous avons rendu compte.

Comme si tout devait être obscur dans cette malheureuse affaire, on se demande vainement encore comment et pourquoi ces armes se trouvaient déposées dans l'église de St. Philippe de Neri. Si elles y étaient par ordre du gouverneur Porter, quelles sont ses raisons pour avoir pris une mesure si extraordinaire et si grave dans des circonstances? En supposant qu'on eût des craintes d'attaques contre l'église, ces armes pouvaient-elles être considérées comme un bon moyen de défense? offraient-elles une plus grande sécurité?

On se félicite de la manière avec laquelle ces nouveaux troubles ont pris fin. Nous souhaitons qu'on ait à s'en féliciter longtemps, mais franchement nous n'osons l'espérer. Il est à craindre que les émeutiers ne se rappellent trop vite que la force armée a fléchi devant eux. Maintenant, il ne reste plus qu'un remède pour donner à la loi l'autorité perdue, c'est de poursuivre et de punir judiciairement les instigateurs et les meneurs de ces désordres. Mais osera-t-on le faire? nous n'osons l'espérer.

Dans tous les cas ces évènemens ont, à notre avis une portée plus grande encore qu'on ne pense; car ils indiquent une déplorable propension à l'anarchie. Il y a un démoralisation dont les mêmes causes n'auraient point produit les mêmes effets, et le changement que ces différences indiquent ne sont rien moins que progressifs, rien moins que rassurants.

"Avec cause, ou sans cause dit fort bien le Pennsylvanien de Philadelphie, avec cause ou sans cause, l'indifférence importe peu, nous sommes las de la paix, avides d'agitation, et d'agitation d'insurrection, de luttes et de sang!"

"Il faut convenir, dit-il encore, que quelque fondant que soit l'aveu, que bien des personnes, par indifférence ou incapacité [illegible] considèrent à tort que [illegible] qui [illegible] briser à volonté et les exigences du bon ordre comme des entraves qu'on doit toujours [illegible]"

Ces observations sont très dures, malheureusement nous les croyons méritées. Qu'on y songe pourtant! du jour où l'esprit d'ordre se perdra du jour où le dogme de respect aux lois ne sera plus gravé dans le cœur des citoyens, la liberté ne sera plus possible.

Extrait de la correspondance de l'*Abeille*.

Philadelphie, 8 juin 1844.

L'insurrection vient d'éclater de nouveau dans un district voisin qui passe au dehors pour Philadelphie, dix ou douze personnes ont péri, et à en juger par l'exaltation qui règne dans le district insurrectionnel, Southwark, il est à craindre [illegible] un plus grand nombre de victimes. La plupart des morts et blessés sont du côté des insurgés.

L'attaque de la force armée a été suivant beaucoup de personnes prématurée.—Cependant l'opinion contraire prévaut, quoiqu'il en soit, et bien qu'il soit constant que la force armée n'a tiré qu'au dernier moment et pour ainsi dire pour repousser la force par la force, la populace en a été exaspérée et elle a fait tous ses efforts pour s'emparer des pièces qui étaient à bord d'un bâtiment en partance pour Flodi, et pour se procurer d'ailleurs des armes et des munitions. D'un autre côté des renforts de troupes sont arrivés aujourd'hui de la campagne—de sorte que Philadelphie ne ressemble pas mal à une ville de guerre. On est maintenant tranquille, mais on craint pour ce soir.

Mais je dois saisir cette occasion pour contredire de la manière la plus positive les assertions que j'ai vu citer dans quelques journaux locofocos; Que le parti des natifs-américains n'est que le parti whig déguisé et que les whigs sont hostiles aux "Catholiques. Dans tous cela il n'y a pas un mot de vrai. Loin de là, au moins les deux-tiers sinon les quatre cinquièmes du parti natif américain sont locofocos, et les principaux meneurs appartiennent au même parti ou en proviennent. Comme parti les whigs n'ont rien à faire avec les *Natives-Americans*, pensant que les principes whigs et l'élection de M. Clay sont à présent des choses de nature à absorber toute autre considération.

5 heures du soir.—Le Gouverneur est arrivé en ville. Avant son arrivée les troupes avaient été retirées de Southwark à la vive sollicitation des autorités de Southwark même qui se faisaient fort de maintenir le bon ordre les troupes parties. Beaucoup de personnes condamnent cette mesure qui est en quelque sorte un pas rétrograde devant l'insurrection. Cependant tout est tranquille et les curieux se portent en foule pour voir les lieux dévastés par le conflict.

On assure que le gouverneur a contremandé l'ordre de retirer les troupes ou plutôt a ordonné de les y renvoyer de nouveau. De nouvelles compagnies de la campagne viennent encore en ville.

9 heures.—Le gouverneur n'a pas contremandé l'ordre. Les troupes occupent maintenant le local de la banque Girard.—Deux compagnies sont en chemin venant du New Jersey et de l'intérieur de notre Etat. Le gouverneur a lancé une proclamation défendant les réunions désordonnées, et comme cette proclamation est appuyée par des troupes et de l'artillerie, il est probable qu'on obéira.

1 heure du matin—Tout est tranquille à Southwark et Moyamensing et il y a une autre église catholique désagréable à la multitude. Le gouverneur a lancé à 11 heures l'ordre chargeant le major-général de poursuivre les insurgés jusqu'à la dernière rigueur en cas d'une nouvelle insurrection.—Des ordres ont également été donnés aux différens compagnies de l'intérieur de se tenir prêtes à marcher au premier signal. Z. Y. Z.

NOUVEAUX DETAILS SUR LES EMEUTES DE PHILADELPHIE.

(*Extrait du U. S. Gazette.*)

Nous avons mentionné hier la libération de M. Naylor et la retraite et dispersion des *Hibernia Greens*.

Plusieurs membres de cette compagnie ont été blessés—un entre autres nommé Gallagher, qui avait été poursuivi jusque chez lui, tiré sur la foule en entrant dans sa maison, et fut pris de force, traîné dans les rues et maltraité au point qu'on désespère de sa vie.

Sur les trois heures de l'après-midi la foule devenant encore menaçante, M. Thomas D. Gowen, et quelques autres citoyens, se sont présentés devant l'église avec le drapeau national, et ont annoncé que la propriété de l'église avait été confiée aux "Native Americans;" que M. Levin avait engagé son honneur que l'église serait sauve, que les autorités avaient eu confiance en leur parole et qu'il importait à l'honneur du parti que cette promesse fut religieusement tenue.—Ces sentimens développés longuement par plusieurs individus, ont pour un temps paru calmer l'effervescence populaire.

Mais peu après une troupe d'enfans et d'Irlandais ont entrepris de briser la porte la plus occidentale de la façade. Plusieurs citoyens ont pris la défense de l'édifice, un M. McElroy, entre autres, avec beaucoup de zèle.

Ne pouvant forcer ce point, les assaillants ont dirigé leur attaque contre une muraille toute fraîchement finie et y ont pratiqué assez aisément un trou, et l'église fut bientôt pleine d'émeutiers.

Cependant on ne commettait pas de dévastations dans l'église,—à l'extérieur, M. Levin, le juge Conrad, M. Wise et autres haranguaient la multitude pour la calmer.

Les choses sont demeurées ainsi, c'est à dire à peu près tranquilles jusqu'à la nuit lorsqu'un détachement de troupes sous les ordres du général Cadwallader arriva sur les lieux et prit position pour défendre l'église. Des canons furent placés de manière à commander Queen Street et Second Street.

Les dispositions étant faites, le général Cadwallader informa M. Grower que la force armée protégerait l'église et que les citoyens en service pouvaient s'en aller. Ce qui fut fait; les citoyens s'en allant deux à deux et se mêlant tranquillement avec la foule. Mais à peine étaient-ils partis qu'on entendit la fusillade. Il paraît, autant qu'on peut s'en assurer au milieu de récits contradictoires, que la foule s'étant approchée de manière à gêner les mouvemens des Cadwallader Greys et des City Guards, des ordres furent donnés pour la faire reculer—En [illegible] un des officiers rencontra un individu qui refusa de reculer—l'officier l'ayant frappé l'individu riposta—Pendant le tumulte qui s'en suivit une pierre fut jetée dans les rangs de la milice qui commença à tirer—[illegible]

à sept personnes tombèrent à cette première décharge.

La foule devint encore plus exaspérée contre le capitaine Hill qui avait, disait-on, fait tirer sans prévenir. Elle se retira immédiatement, mais pour revenir peu après plus nombreuse et plus acharnée avec un canon et des armes de toutes sortes. Protégés par l'obscurité, les insurgés ne donnèrent signe de présence que par leur voix. La troupe répondit et le feu fut soutenu des deux côtés jusqu'à dix heures du soir, heure à laquelle le feu se ralentit beaucoup—Mais les insurgés s'étaient peu à peu procuré de nouvelles pièces de canon—avant neuf heures ils en avaient quatre, sans compter une pièce de douze dont on ne pouvait pas se servir vu qu'elle n'était pas montée.

Le 8 de très grand matin, les troupes furent retirées à la très vive sollicitation des autorités de Southwark qui déclarèrent pouvoir répondre de la sécurité du district.

"Il est impossible, dit un journal parlant de ce fait; il est impossible de savoir ce qui s'en fut suivi sans ce mouvement. Il est certain qu'une guerre d'extermination allait être faite aux troupes. Il n'y avait pas moins de trois mille hommes sous les armes dans le district. Ils avaient déjà six canons au moins et il n'y a pas un magasin dans le district dont toutes les munitions n'eussent pas été achetées dès le matin."

Le nombre des tués et blessés doit être considérable, bien qu'on ait bataillé dans l'obscurité; mais il est impossible d'arriver à une estimation à peu près exacte.

M. POLK va, dit on, prochainement se mettre en campagne pour travailler lui-même son élection à la Présidence. Si le fait est vrai, ce sera là quelque chose de nouveau assurément. Que diront les journaux locofocos qui s'indignaient si fort du voyage que faisait dans le Sud HENRY CLAY "avant même qu'il fut candidat à la Présidence"?

M. POLK fera son apparition, à ce qu'il paraît, comme candidat Présidentiel, le 15 aout prochain, à Nashville, dans une grande convention locofoco qui doit y réunir. Le comité central des locofocos a lancé une adresse dans laquelle il invite tous les vrais *Démocrates* à se rendre à cette convention. Après leur avoir promis que le Général Jackson s'y montrerait, l'adresse ajoute: "Venez également y serrer la main de votre candidat à la Présidence, James K. Polk."

Sans doute la Louisiane aura aussi quelque jour le *bonheur* de voir arriver dans son sein le jeune "Hickory;" cela ne fera pas de mal, car si sa présence parmi nous ne nous apprend pas grand chose sur ses mérites latents, elle nous montrera, au moins ce qu'il faut posséder, physiquement parlant, pour hériter du sobriquet d'un héros.

M. TYLER est fort occupé des destitutions à l'heure qu'il est. A New-York il a privé du poste d'officier naval M. Robert Wetmore pour le remplacer par M. Snylam. Dans le Maryland, il a destitué de l'office de Marshall M. Pottinguer pour lui substituer le Dr. Forest.

CHRONIQUE LOCALE.

M. l'Avocat Général Preston nous écrit pour dire que l'opinion qu'il avait donnée sur la demande en cautionnement de Hornsby, est strictement légale—puisque l'accusation d'assassinat a été écartée par le jury, et qu'on ne peut poursuivre maintenant que pour homicide.

Quant à la mise en liberté de Vincent Clark, il expose les motifs qui l'ont décidé à prendre cette mesure dans l'intérêt public.

COUR CRIMINELLE.—Jacob Matz, accusé de faux, a été mis en jugement et trouvé coupable.

Jacob Hart, accusé de faux, a été mis en jugement et trouvé coupable.

Mary Ann O'Hara dit Mathilde Joyce, accusée de vol, a été mise en jugement et acquittée.

Joseph Weaver, Michael Kane et John Dougherty dit Texas, ont été condamnés à 30 jours de maison de travail, par le Recorder de la Seconde Municipalité.

Le Coroner Davis a tenu hier un jury d'enquête sur le corps d'un individu trouvé mort la veille sur le chemin de Metairie. Il paraît s'être tué en tombant de cheval.

Vincent Clark a été arrêté hier de nouveau par la police de la première Municipalité, et amené devant le Recorder Genois, pour vagabondage. Ne pouvant fournir caution pour sa bonne conduite future, il a été emprisonné dans la maison de travail.

Charles Becler, accusé d'assaut et batterie avec intention de commettre le crime de vol, a comparu hier devant le Recorder Genois et été envoyé devant la Cour Criminelle.

RHODE ISLAND.—Les whigs de cet Etat ont tenu le 4 courant, une Convention pour désigner les Electeurs Présidentiels. Ils ont porté leur choix sur B. Weaver, Stephen Steer, N. Anthony et V. Dixon. Ce ticket est excellent, et l'on ne doute pas de son triomphe.

NEW YORK.—Une réunion en masse a eu lieu le 5 courant dans le comté de Washington, elle était plus nombreuse encore que ne le fut celle qui eut lieu en 1840 dans le même comté. On estime à 10,000 le nombre des personnes présentes, et sur ce nombre on comptait près de deux mille dames.

MASSACHUSETTS.—Les whigs de Concord ont glorieusement célébré le 4 juillet, douze mille citoyens étaient réunis dans cette ville pour cette solennité, et les orateurs du jour ont été M. Berrien de la Géorgie et DANIEL WEBSTER.

MARYLAND.—Le ticket whig des Electeurs Présidentiels pour cet Etat est complet. Il se compose de huit citoyens qui réunissent toutes les conditions nécessaires pour faire triompher la cause dont ils sont les dignes représentans.

LA GEORGIE vient de compléter son ticket whig pour le Congrès. Il se compose de MM. Th. B. King, Wm H. Crawford, J. W. Underwood, John J. Floyd, H. W. M. Miller, Washington Poe, A. H. Stephens, Robert Toombs qui comptent au nombre des whigs les plus populaires de l'Etat.

NEW HAMPSHIRE.—Le 4 juillet a été marqué à Haverhill par un déplorable accident. Un grand nombre de personnes s'étaient réunis le soir sur la plateforme du Colombian hotel pour assister à un feu d'artifice; la plateforme s'écroula et entraîna avec elle les spectateurs qu'elle portait, une personne a été tuée et trente autres blessées plus ou moins grièvement.

ILE DE CUBE.

HAVANE—Par le brick *T. Street*, arrivé hier de la Havane, nous avons reçu nos journaux jusqu'au 6 de ce mois.

Le *Diario de la Havana* contient un article sur le débordement des montagnes. On se plaint de ce débordement et des conséquences qu'il doit avoir sur la prospérité de l'île—et l'on engage l'autorité à rechercher les moyens de remédier à ce mal.

PUERTO PRINCIPE.—On s'occupe sérieusement des mesures préparatoires à prendre pour l'ouverture d'une bibliothèque publique.

Les fièvres de toute nature sont fort communes ainsi que les dissenteries.

Par suite de la disette et des difficultés et frais de transport, le quintal de riz vaut $10, 37 1/2 cents la bouteille de graisse, et les viandes salées à $3 l'arrobe soit $12 les 100 livres.

SANTIAGO DE CUBA.—On a éprouvé dernièrement une secousse assez vive de tremblement de terre, mais qui heureusement dura fort peu de temps. La secousse se fit sentir à 10 heures et demie du soir. On était alors au théâtre où l'on jouait la *Rueda de la Fortuna*, et si le tremblement eut duré plus longtemps, on eut sans doute à déplorer de graves accidens par l'empressement du public à sortir.

Dans toutes les parties de l'île on a eu des pluies qui ont ranimé l'aspect du pays, et l'espérance des planteurs qui croyaient naguère leurs récoltes compromises.

HAITI.—Le *Journal du Commerce* de New-York affirme qu'aux dernières nouvelles le calme renaissait dans cette île, et que la présidence du général Guerrier devait avoir la plus salutaire influence sur la pacification de l'île d'abord, puis sur sa prospérité: "Le gouvernement du 3 mai, dit ce journal, gouvernement à la tête duquel se trouve le général Philippe Guerrier, vieux soldat de l'armée qui, il y a plus de quarante ans, conquit l'indépendance du pays, a adopté une marche fort modérée, et montre la plus grande sollicitude pour se concilier la faveur populaire et réparer les maux causés par l'administration qui l'a précédé. Celle-ci avait précipité Haïti dans l'abîme de la guerre civile; l'administration actuelle s'efforce de ramener la paix et la concorde, et elle s'occupe à jeter les fondemens du bonheur public. Des députations, composées d'hommes d'un haut caractère et d'une grande influence, parcourent l'île, ayant sur les lèvres des paroles de paix, de concorde et d'union; et leur succès répond jusqu'à présent au zèle qui les guide et à la bienveillance du gouvernement qui les a envoyés. Tout le pays au-delà des anciennes limites de la partie espagnole de l'île s'est déclaré explicitement et cordialement en faveur de l'unité nationale; et l'on peut ajouter qu'en abandonnant ses idées de fédéralisme, il a agi avec la plus grande sagesse et le plus louable patriotisme. Toutes les animosités locales paraissent être évanouies; et d'après le ton de la correspondance échangée, à propos des prisonniers de guerre, entre le secrétaire de la guerre d'Haïti et le général Pedro Santana, commandant en chef de l'armée de la république de Santo-Domingo, on peut penser qu'il existe de part et d'autre les meilleures dispositions pour opérer la fusion de l'île toute entière et un seul corps politique." A la suite de ce tableau flatteur de la situation actuelle, le *Journal du Commerce* publie une proclamation du général Guerrier au peuple du Nord, "proclamation, dit ce journal, si pleine de vues justes et de sentiments patriotiques qu'il ne peut résister au désir de la mettre sous les yeux de ses lecteurs." En vérité, à en croire le *Journal du Commerce*, l'île d'Haïti, à partir du mois de juin 1844, est destinée à devenir un véritable Eldorado politique.

PEROU—On lit dans une correspondance de Lima sous la date du 23 avril 1844:

"L'un des actes les plus odieux qui aient jamais souillé les pages de l'histoire, s'est accompli récemment dans ce malheureux pays. Le général Santa-Cruz, ex-protecteur de la Confédération Bolivienne, rappelé à diverses reprises en Bolivie par ces compatriotes qui le suppliaient de venir le délivrer du joug du féroce Bolivian, leur président actuel, s'embarque sur la rivière de Guayaquil et vint aborder dans cette partie du Pérou qui est soumise aux insurgés. De là il partit, accompagné de deux domestiques pour se rendre dans la Bolivie. Arrivé près de la frontière, il fut fait prisonnier par un détachement envoyé à sa poursuite par les généraux Nieto, Cisneros et Castillo, qui forment le gouvernement opposé au général Vivanco. Il fut d'abord transporté à Tacna, puis à Mosquegua où il fut gardé en prison. Le gouvernement du Chili, toujours attentif à empêcher le Pérou d'obtenir la supériorité commerciale que sa richesse et sa population devraient lui assurer, s'était hâté d'envoyer sa marine tout entière, qui se compose d'une frégate et d'une goélette, pour tâcher de s'emparer de Santa Cruz; lorsque le commandant de cette force navale eut appris que le malheureux général était déjà aux mains de la "junte de gouvernement" il négocia avec les trois généraux qui composent cette junte et se fit livrer le vieux général pour la somme de deux mille onces d'or: il le prit à bord de sa flotte et le conduisit à Valparaiso d'où il doit être dirigé sur Chillan, misérable village situé dans la partie méridionale du Chili. La honte de cette odieuse transaction doit retomber sur les généraux Nieto et Cisneros, ainsi que sur le gouvernement du Chili. La popularité du général Santa Cruz est telle, que pour réussir à le faire embarquer à Mosquegua, il a fallu user d'un subterfuge et faire croire au peuple qu'on ne le faisait embarquer qu'afin de le soustraire à la vengeance de Ballivian qui était sur le point d'envahir le Pérou et auquel on se trouvait hors d'état de résister."

D'après la même correspondance, le pays est toujours dans le même état de guerre et de révolution; aucune bataille décisive n'est venue prononcer entre le général insurgé Vivanco et les trois généraux Nieto, Cisneros et Castilla qui forment la "Junta de Gobierno".

VARIÉTÉS.

AU JOUR LE JOUR.

XXI.

(Voyez les Numéros des 30 et 31 mai, 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 26, 27, 28 juin, 6, 8, 9, 10, 11 16 et 17 juillet.)

Si cette histoire n'était pas le très simple récit des amours de deux jeunes gens, nous aurions une belle occasion de peindre une des scènes qui font la honte de la société actuelle, et qui montrent jusqu'à quel point le vice peut être exploité par le vice. En effet, la maison où Radinot conduisait M. Simon était consacrée à une exploitation clandestine de prêt sur gage. Il semble que, grâce à l'existence des MONTS DE PIÉTÉ, où la misère et le désordre trouvent si facilement accès, de pareils établissemens n'ont aucune chance d'existence; mais et peu sévères que soient les précautions prises par les MONTS DE PIÉTÉ, pour s'assurer de la possession réelle des objets présentés par celui qui les apporte, elles gênent encore beaucoup de ces industriels parisiens qui n'ont point de domicile, et qui souvent n'ont pas même un nom. C'est encore dans ces maisons qu'où les vecteurs et des voleurs de bas étage qui viennent y déposer les objets d'origine suspecte, on rencontre des malheureux que la misère soumet à des obligations qui ne semblent pas excessives au premier abord mais qui, calculées pour par jour, représentent l'usure portée à sa plus effrayante expression. Ainsi c'est là que de nombreux revendeurs, de misérables marchandes qui portent tout leur magasin sur un pauvre éventaire, viennent à trois heures du matin emprunter les cinq ou vingt francs, les autres cinq, pour aller acheter à la halle des fruits et des légumes.

Ce prêt leur est fait à condition qu'à cinq heures du soir les uns rapporteront vingt-un francs et les autres cinq francs vingt cinq centimes. C'est un intérêt de cinq pour cent par jour; c'est un intérêt de plus de dix huit cents pour cent par an, de façon qu'une somme de mille francs ainsi exploitée rapporte par an plus de dix huit mille francs au [illegible]. En bien! aucun de ceux qui subissent cette exécrable usure ne s'en plaint; aucun de ceux à qui on l'arrache les profits ne songe à s'en affranchir [illegible] qu'il en assurent le minime capital nécessaire à son misérable commerce. La débauche de chaque soir dévore le profit fait pendant la journée, et tous les matins il faut que ces malheureux viennent emprunter au point du jour la parcelle d'argent qu'ils ont rendue la veille.

Ce que je dis là est exactement vrai, et, au besoin, je pourrais inscrire un nom propre à la porte de la maison de M. Fumetière, si quelque imprudent lisait des noms quelconques sur de pareilles portes.

Ce qui avait décidé Radinot à conduire tout bonnement M. Simon dans ce que était le bureau de son ancien patron c'est que le premier, jour de Radinot, avec le [illegible] premier important de [illegible] Nous n'avons pas besoin d'expliquer pourquoi, [illegible] le Hasard [illegible] le doux flâneur, [illegible] de tous les vents [illegible] dans l'autre devant un guichet, par lequel on se [illegible] à M. Fumetière les objets sur [illegible] pour une somme, quelquefois pour [illegible] jour, ceux qui y était autre garantie, pour [illegible] de ce Monsieur. Mais M. Fumetière était un parfait honnête homme; jamais il n'avait [illegible] à petit, et tous ceux qui l'avaient affaire à lui eussent porté témoignage de son exacte probité.

Lorsque ce fut le tour de M. Simon, c'est à dire lorsqu'il fut seul, car il laissa passer tout le monde avant lui, il s'avança vers le guichet, s'attendant à voir une de ces hideuses figures de vieux marchand d'habits qui sentent la dépouille du pauvre.

M. Fumetière qui l'aperçut à travers la grille, était un homme assez bien mis, vêtu avec un soin extrême, la barbe fort bien peignée, les cheveux bouclés, les dents belles, la cravate attachée par des épingles d'un assez bon goût. Au moment où M. Simon frappa au guichet grillé qui venait de se fermer, M. Fumetière, les manchettes retroussées, se lavait les mains dans une cuvette qu'il avait parfumé d'eau de Portugal.

—Qu'est-ce que c'est encore? dit-il en regardant à travers sa grille.

Le lieu était obscur, une seule chandelle se trouvait du côté où se tenait M. Fumetière, de façon que celui-ci ne vit pas qui parlait.

—Il s'agit, dit M. Simon, d'une affaire très importante.

—Encore une minute, dit M. Fumetière à une personne qui se tenait dans un coin de cette salle encombrée de toutes sortes de saletés, je vais finir avec ce client, et je suis à vous.

—Faites, répondit une voix aigre qui ne frappa point M. Simon mais qui fit tressaillir Radinot.

—C'est elle dit-il à son patron.

En effet, c'était Mlle de Prosny qu'il était impossible de reconnaître dans l'antre où elle était pour avoir dire aucune [illegible].

M. Simon fut surpris par cette rencontre inattendue. Il avait compté arriver à M. Fumetière comme un étranger et lui arracher le secret de la demeure de Mlle de Prosny; mais voilà qu'à sa seconde parole il a fait être reconnu, il lui donc obligé d'aborder immédiatement le sujet de sa venue, et il dit aussitôt.

—En vérité, Monsieur, l'affaire est moins importante que vous ne pensez, et elle sera bientôt terminée. Je venais simplement chercher chez vous l'adresse de Mlle de Prosny. La voilà elle même, je n'ai plus rien à vous demander, si Mlle de Prosny veut bien me suivre immédiatement, sans que je sois obligé d'employer les moyens de l'y forcer que j'ai à ma disposition.

Mlle de Prosny s'était élancée vers la grille et regardait M. Simon avec des yeux si ardens qu'elle ressemblait parfaitement à une fille furieuse contre laquelle on a pris les plus extrêmes précautions.

—Que me voulez-vous? dit-elle; que venez vous chercher ici? Je ne vous connais pas, allez-vous en!

—Mais qui donc êtes-vous? fit M. Fumetière à l'avoué, sans paraître autrement alarmé de la présence d'un homme bien vêtu dans ce repaire infect.

—Je suis M. Simon, avoué, je suis le patron de M. Sylvestre de Prosny, à qui mademoiselle a volé hier une somme de quatre-vingt mille francs. C'est à vous à juger, Monsieur, si vous voulez vous rendre complice de ce crime en donnant asile à cette femme.

M. Fumetière regarda alternativement M. Simon et Mlle de Prosny, comme on l'a pu voir dans le récit de Radinot, il connaissait les prétentions et les intentions de Mlle de Prosny au sujet de Mlle Durand. Jusqu'à ce jour M. Fumetière s'était refusé à prêter son appui aux poursuites méditées par la vieille, attendu qu'il en savait l'inutilité et qu'il n'avait nulle envie d'avancer les frais d'un procès perdu d'avance, et sur lequel il n'était pas assuré qu'on voulût transiger par crainte du scandale. Mais voilà que tout à coup on venait lui apprendre que cette femme qu'il avait repoussée tant de fois, et à la parole de laquelle il ne croyait pas une minute avant l'arrivée de M. Simon, lorsqu'elle lui disait qu'elle avait enfin de quoi le payer grassement de ses soins; voilà qu'on venait lui apprendre que cette femme possède quatre vingt mille francs. Quelle proie magnifique à dévorer pour un homme comme lui! Mais cette somme était le produit d'un vol, et le danger était terrible. Cependant il n'étonna point l'usurier, qui se hâta d'interrompre les acclamations furibondes auxquelles Mlle de Prosny se livrait contre M. Simon, et il lui dit:

—Eh bien! Mademoiselle, expliquez vous, car vous comprenez très bien que je n'ai nulle envie de me mêler d'une affaire qui présente de pareille circonstance.

—J'ai volé, moi.... dit Mlle de Prosny. Les voleurs sont ceux qui vivent de vol.... les voleurs, fit elle en montrant le poing à M. Simon, c'est vous et votre pupille.... Les voleurs....

—Monsieur, reprit M. Simon en s'adressant à M. Fumetière qui, après s'être essuyé les mains, rabattait tranquillement ses manchettes et leur donnait un tour gracieux, cette femme a volé, et c'est pure qu'elle a volé que nous voudrions éviter une esclandre qui pourrait ne pas la compromettre seule, c'est pour cela que je vous prie de l'engager à nous suivre.

—Mais je ne la retiens nullement, Monsieur, qu'elle vous suive si elle le veut, dit M. Fumetière; elle est entrée ici volontairement sans que j'aie connu les motifs de sa visite; elle peut en sortir de même.

M. Simon se tourna vers Mlle de Prosny, et lui dit doucement:

—Allons, venez, Mademoiselle, croyez que vous nous trouverez très disposés à oublier le mouvement de colère qui vous a poussée à faire une action qui, j'en suis sûr, vous fait honte maintenant.

—Honte de reprendre mon bien, dit Mlle. de Prosny. Non! non! je n'en ai point honte! J'en ai déjà un morceau, il me servira à rattraper les autres.

—Vous me forcerez donc, dit M. Simon, à user de rigueur, et, jusqu'à ce que vous ayez établi vos droits prétendus à une restitution quelconque, vous trouverez bon que je vous fasse arrêter comme coupable d'une soustraction faite chez votre neveu.

—D'abord, dit Mlle de Prosny, j'étais chez moi, et non pas chez mon neveu, et puis faites-moi arrêter si vous voulez, c'est tout ce que je vous demande. Il faudra bien qu'on me juge si on m'arrête; et si on me juge, alors je dirai pourquoi j'ai pris cet argent, d'où il venait; je dirai ce qu'est Mlle. Durand, votre pupille.... Ah! vous voulez me faire arrêter! Eh bien! voyons, faites monter vos commissaires de police!....' vos sergens de ville!.... voyons....

M. Simon s'était imaginé que la crainte d'une arrestation ferait un tel effet sur Mlle. de Prosny, que du moment qu'il pourrait l'en menacer, elle se mettrait humblement à sa disposition. La résistance de la vieille fille le contraria sans l'épouvanter, et il lui dit doucement encore:

—Prenez-garde que les suites de cette affaire ne tournent que contre vous; Monsieur que voici, et qui a porté le titre d'avocat, doit trop bien connaître la loi pour ne pas savoir que si vous me forcez à engager l'affaire jusqu'à un certain degré, il n'est pas de désistement qui puisse en arrêter le cours et qui puisse vous faire échapper à un jugement, et par conséquent à une condamnation. D'ailleurs, ajouta M. Simon, Monsieur ne serait peut-être pas charmé que j'introduisisse ici les agens de l'autorité qui m'accompagnent, et je vous le promets à vous engager à me suivre de bonne grâce.

M. Fumetière ne parut point s'occuper de cette insinuation menaçante, et il répartit en machonnant les poils de sa fière moustache d'un air fort indifférent:

—Puisque M. l'avoué veut bien supposer que je connais la loi, il doit penser que je sais qu'il n'a pu obtenir un ordre d'arrestation contre Mlle. de Prosny qu'en vertu d'une plainte motivée. Les agens de l'autorité ne sont point à la disposition du premier venu qui les prie d'arrêter quelqu'un sans en donner les raisons. Donc, si les suites d'une plainte sont à redouter pour Mlle. de Prosny, le mal est fait. Quant à la présence des agens de l'autorité chez moi, Monsieur, elle n'a rien qui m'alarme; faites-les monter,.... je suis prêt à leur ouvrir mes portes. Je fais le commerce de vieux habits; je les achète à tous ceux qui veulent m'en vendre, et je les revends à tous ceux qui veulent m'en acheter. Je ne vois pas en quoi ce commerce peut me faire craindre une visite quelconque.

FREDERIC SOULIÉ.

(*La suite à demain.*)

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EXPEDIES

Navire à vapeur New York, Wright, New York, capitaine

Navire Birmingham, Robinson, Cowes et un marché.

J P Whitney & co

Navire Hannibal, Parker, la Corogne et Cadix.

A Lanfear & co

Barque Ralph Cross, Glover, Marseilles. A. F Cochran

Goel mexicaine Mississippi, Rabo, Campêche,

J W Zacharie & co

Goel Ranger, Merrihew, Galveston, A Kearny & co

Sloop Sarah Foyle, Small, Corpus Christi, capitaine

ARRIVES

Brick T Street, M'Connell, de la Havane.

Steamer James Madison, Fulton, de Cincinnati.

Steamer Fashion, Fullerton, de Mobile

Steamer Yazoo, Brenham, de Vicksburg

Steamer Music, Streck, de Lafourche

DERNIERES DATES.

Boston	juil 8	Londres	juin 21
New-York	juil 9	Liverpool	juin 22
Philadelphie	juil 9	Paris	juin 19
Baltimore	juil 9	Havre	juin 19
Washington	juil 10	Bordeaux	juin 4
Charleston	juil 12	Vera-Cruz	juin 4
Havane	juil 6	Mexico	juin 24
Galveston	juil 6	Tampico	juin 3

JOURS DE DEPART DES PAQUEBOTS A VAPEUR

	De Liverpool		d'Amérique.	
Hibernia,	4 juillet		1 août.	
Great-Britain,	13	"	"	"
Caledonia,	19	"	16	"
Acadia,	4 août		1 sept.	
Great Western,	17	"	14	"
Britannia,	19	"	16	"
Great Britain,	21	"	26	"
Hibernia,	4 sept.		1 oct.	
Great Western,	13 oct.		9 nov.	
Great-Britain,	19	"	14	"

Marié—Mardi soir dernier, par le Rév. Théod. Clapp, Mr. F. JOHN GILDEMEESTER à Mlle CLARA JULIA FLEURETTE, fille de feu le Dr. J. V. GOTTSCHALK—tous deux de cette ville.

AVIS—M. D. M. LEAN est mon agent dûment autorisé pour me remplacer durant mon absence temporaire de cette ville, par acte passé ce jour en l'étude de M. [illegible], notaire public.

Nouvelle-Orléans, 15 juillet 1844.

16 juillet—3 A. BIDAULT, No. 46, rue de la Douane

AVIS—TUFTS & HOBART ayant pris en société M. WM. H. DAVIS, feront des affaires par commission, à dater de ce jour, sous la raison de

1 juillet TUFTS, HOBART & Co.

M. JOSEPH A. HALL est notre chargé de pouvoir durant l'absence temporaire que nous allons faire de cette ville, par acte passé en l'étude de D. J. Ricardo, notaire en date du 3 juillet 1844

11 juil NORCROSS & FOSDICK

AVIS—En s'adressant aux Cours de District de Paroisse et du Commerce, les personnes qui ont obtenu des certificats de naturalisation du juge Elliott, peuvent faire de nouveau leur application pour être naturalisées, et si elles y ont droit d'après la loi, elles recevront leurs titres sans avoir rien à payer.

Bureau des Assesseurs des Taxes d'Etat de la Paroisse d'Orléans.

LES habitans et propriétaires de la Municipalité No. 2, sont prévenus, que le tableau d'assessment des propriétés et des esclaves dans la dite Municipalité, est déposé au bureau des Assesseurs, passage de la Bourse, en face de celle St Bienville, et que sont ouvert à la vérification jusques et compris le 15 d'aout prochain.

15 juin—10 aout

Le Courrier copiera cet avis

CIGARES de la Havane—15,000 Regalias en débarquement du brick T. Street, à vendre par

15 juil B. VALLS, 26, Commune

CONFITURES de la Havane—15 caisses en débarquement du brick T Street, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

SUCRE de la Havane—100 caisses blanc et terré en magasin et à vendre par B. VALLS, 26, Commune

CAFÉ de la Havane—52 sacs prime vert, à vendre par

15 juil B. VALLS, 26, Commune

JOLES—3 boucauts, à vendre par

15 juil B. VALLS, 26 Commune

SALERATUS—10 barils, à vendre par

15 juil B. VALLS 26 Commune

GENIEVRE de Hollande—6 pipes à vendre par

15 juil B. VALLS, 26 Commune

PIERRES A FILTRER—50 à vendre par

15 juil B. VALLS, 26 Commune

RHUM de la N. Angleterre—A vendre par

15 juil B. VALLS 26 Commune

AMANDES—15 sacs écossées, 7 barils et [illegible] caisses écossées, 80 caisses amères, à vendre par

15 juil B. VALLS, 26, Commune.

ANIS—12 caisses huile d'anis, à vendre par

15 juil B. VALLS, 26, Commune

VINS—Champagne, Panares et Muscatel, à vendre par

15 juil B. VALLS, 26, Commune

PATE et gelée de Guava—8 demi barils à vendre par

15 juil B. VALLS, 26, Commune

TABAC de la Havane—30 balles, à vendre par

15 juil B. VALLS, 26, Commune

CIGARES—60 milliers de la Havane, en débarquement du brick T Street, à vendre par

J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

SUCRE—Blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO.

15 juil 32, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—Un assortiment général constamment en mains et à vendre par

13 juil J. M. CABALLERO 32, Vieille Levée.

SUCRE—166 caisses sucre de la Havane, blanc, brun et jaune, à vendre par J. N. RICULFI,

15 juil 16 Tchoupitoulas

CIGARES—36 milliers Regalias, Trabucos et Millar, de la Havane, à vendre par J. N. RICULFI,

16 Tchoupitoulas

CACAO—40 sacs Cacao de Guayaquil, à vendre par

15 juil J. N. RICULFI,

16 Tchoupitoulas

TOILE—3 cais ses contenant 75 pièces, à vendre par

16 juil J. N. RICULFI,

16 Tchoupitoulas

HUILE DE TANNEUR—Un petit lot de qualité supérieure, à vendre par E. & E. DAVIS,

18 juil 100 rue du Camp.

SALERATUS—Un petit lot de la manufacture de Boston, en barriques et barils, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par E. & E. DAVIS,

18 juil 100 rue du Camp

CIGARES DE LA HAVANE—Un petit lot de qualité supérieure, à vendre par E. & E. DAVIS,

18 juil 100 rue du Camp

MOULINS à COTON, améliorés—De Carver.—Les agents de ces moulins sont à même de les offrir à des prix réduits. GEO. GREEN & BRO.

18 juil 82 Gravier

CORDAGE DE MANILLE—110 rouleaux de 1 à 7 pouces, à vendre par GEO. GREEN & BRO.,

18 juil 82 Gravier

CAFÉ DE RIO—300 sacs à vendre par

GEO. GREEN & BRO.,

18 juil 82 Gravier

SUCRE—294 caisses sucre brun de la Havane, venant d'arriver par le brick T Street, de la Havane à vendre par REYNAUD & FALLON,

18 jt 34 Tchoupitoulas.

CIGARES—Un assortiment de cigares de la Havane des meilleures marques, tels que Regalias, Canones, Millar et Principes, en débarquement du brick T. Street, à vendre par REYNAUD & FALLON,

18 jt 34, Tchoupitoulas.

VINS Français en caisses et barriques, St-Julien, Montferrand, Château Margaux, à vendre par

18 jt REYNAUD & FALLON, 34, Tchoupitoulas.

EAU DE VIE de Cognac, marque J. J. Dupuy et de même épreuve; cognac de Champagne, à vendre par

18 jt REYNAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas.

LIQUEURS—Absynthe en caisses de 12 bouteilles, Champagne et Anisette en paniers, à vendre par

REYNAUD & FALLON,

18 juil 34 Tchoupitoulas.

HUILE—Huile douce, en paniers, à vendre par

REYNAUD & FALLON,

18 juil 34 Tchoupitoulas.

CAFÉ de la Havane—A vendre par

REYNAUD & FALLON,

18 juil 34 Tchoupitoulas.

PEAUX DE VEAU français, en caisses assorties du pays à vendre par REYNAUD & FALLON,

34 Tchoupitoulas.

TOILE, Cordes et Ficelle d'emballage—300 pièces toile, 5000 rouleaux corde, 5000 livres ficelle, à vendre par

SHULTZ, HADDEN & LEACH,

18 juil 77, Tchoupitoulas.

FARINE—600 barils farine superfine, nouvellement moulue, 70 de commune, à vendre par

SHULTZ, HADDEN & LEACH,

16 juillet 77, Tchoupitoulas

EAU du Blue Lick, à vendre par

SCHULTZ, HADDEN & LEACH,

16 juillet 77, Tchoupitoulas

FIL de carret—40 rouleaux de qualité supérieure à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH,

16 juil 77 Tchoupitoulas

CHAUSSURES—Reçu par le navire Tennessee, 5 caisses bottes, souliers et brodequins, et à vendre par

16 juil FROST & Co, 10, Magasine.

PAPIER—300 rames papier de paille, [illegible] en débarquement du Tennessee, à

16 juil FROST & Co 10 Magasine.

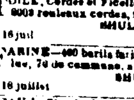

A VENDRE—Un cheval noir, 16 paumes de hauteur, bon cheval de tire pour carosse ou buggy, très doux et de bonne qualité.

Un cheval noir ayant près de 16 paumes de hauteur, bon cheval de selle et de tire au harnais double et simple; il conviendrait parfaitement à ceux qui désirent avoir un cheval à égard de selle ou pour voiture.

Ces chevaux appartiennent à une personne qui s'absente de la ville et seront vendus à des conditions avantageuses.

S'adresser à DITTRICH & SHANNON,

16 juillet—6 26, Poydras

A LOUER—Une maison bonne et convenable, située en face du dépôt du chemin de fer de Pontchartrain, dans les rues de la Levée et Victoire, [illegible], etc. On peut en donner possession immédiatement S'adresser à [illegible]

16 juillet [illegible] 35, rue Royale.

AMUSEMENTS.

THEATRE DES VARIETES.

Rue Dauphine, entre Saint Louis et Toulouse.

JEUDI 18 JUILLET

UN ANGE AU 6me ETAGE,

Vaudeville en un acte

GAMIN DE PARIS,

Vaudeville en 2 actes.

ORDRE DU SPECTACLE:

1o Un Ange au 6me Etage.

2o. Le Gamin de Paris.

Jours de spectacle:

MARDI, JEUDI ET DIMANCHE

Le bureau de location sera ouvert de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

ENFANT NOYÉ.

LE fils de Mr. et Mme Tardy, âgé d'environ onze ans, s'est noyé en se baignant au fleuve, près du wharf entre les rues de la Course et des Orangers, dans l'après midi du 15. Celui qui découvrira son corps fera une acte d'humanité en donnant avis à ses malheureux parents, demeurant à l'encoignure des rues Richard et Pennsylvanie.

17 juillet—1

Marchandises Sèches.

EN VENTE A DES PRIX EXCESSIVEMENT BAS.

LE soussigné, considérant l'époque avancée de la saison, et ayant un grand stock de marchandises en mains, les offre en vente en gros et en détail à des prix plus bas que d'ordinaire—et même plusieurs au-dessous du prix d'achat.

Mousselines jaconat et batiste, nouveaux genres, d'une yard de large, à 18 3/4 cents.

Idem superfine et Linon, à 25 cents, que l'on vendait dernièrement 50 cents

Superbes Organdis et Balzorines, nouveaux genres, 25 à 50 cents

Balzorines et Mousselines, pour costumes du matin, à très bas prix.

Balzorines et Barèges croisés, à 30 cents

Idem très-fines, de 40 à 60 cents (que l'on vendait dernièrement 75 à 87 cents.

300 douz. Bas et demi bas en coton, qualité supérieure, de 9 à 14 1/2 cents

60 pièces bons Calicot à 8 cents

[illegible] idem superfin, de 10 à 12 1/2 cents.

Un grand assortiment de Cotonnades, à très bas prix.

Mouchoirs batiste [illegible] de 18 3/4 à 25 cents chaque

Marchandises de toutes sortes, en fil; Toiles à chemises et à draps, et Etoffes à pantalons

Osnaburgs et Lowells, de tous prix

Coton à chemises et à draps, de 6 à 16 cents

Mouchoirs, Gants, Echarpes, shawls Bretelles, &c. &c. ainsi qu'un grand assortiment de marchandises sèches, convenables à l'usage des familles et des habitants—Le tout à vendre à bon marché, par

C. M. SIMPSON, 60, rue Chartres, entre celles de la Douane et Bienville.

N. B. Reçu dernièrement, quelques pièces Etoffes de brin, pour jupons. 17 juil—30

PLOMB—667 saumons plomb du Missouri, en débarquement du steamboat Louisiana, à vendre par

HULLIN & WOODRUFF,

17 juil 60 Camp.

CORDES—900 rouleaux cordes du Missouri, en magasin et à vendre par HULLIN & WOODRUFF,

17 juil 60 Camp.

BOTTES, Souliers et Brodequins—103 caisses, en débarquement du navire Tennessee, à vendre par

7 juil M G HOBBS, 17 Douane

A VENDRE par G. & R. BUCHANAN & Co, rue Tchoupitoulas No. 83,

164 rouleaux cordes de chanvre, de 6 et 9 tresses,

47 pièces toile d'emballage,

35 balles ficelle,

20 rouleaux fil carret,

16 barils vieux whiskey Bourbon 17 juillet

AMANDES—71 balles excellentes amandes à coques tendres, en débarquement du navire Tennessee, à vendre par TUFTS, HOBART & Co

17 juillet 20 Gravier

THÉ impérial—60 caisses thé impérial, de 13 livres chaque, en débarquement du navire Tennessee, à vendre par TUFTS, HOBART & Co,

17 juil 20, Gravier

MOULINS à coton de l'Aigle—Les soussignés, agens pour la vente de ces moulins supérieurs, en reçoivent par le navire Tennessee, et qu'ils offrent aux plus bas prix TUFTS, HOBART & Co

17 juil 20 Gravier

SUCRES—136 caisses sucre jaune, brun et blanc, en débarquement du brick Empressario de la Havane, à vendre par E. TROISGROS,

15 juil 26, Vieille Levée

SUCRES DE LA HAVANE—150 caisses sucres bruns et jaunes, en débarquement du brick Empressario, à vendre par FRANCIS LAMPRE,

17 juil 38, Vieille Levée.

SUCRES—90 caisses bruns et jaunes, en débarquement de la goëlette Virginie-Antoinette, à vendre par

17 juil FRANCIS LAMPRE, 38, Vieille Levée

CIGARES—Seize milliers de la Havane et de Hagues en débarquement de la goëlette Virginie Antoinette à vendre par FRANCIS LAMPRE,

38 Vieille Levée.

SUCRE—70 caisses sucre jaune en débarquement de la goëlette Virginia Antoinette, de la Havane, à vendre par E. TROISGROS,

17 juillet 26, Vieille Levée

CONFITURES—8 barils en débarquement de la goëlette Virginie-Antoinette, à vendre par

17 juil E. TROISGROS 26, Vieille Levée

TABAC—150 ballots de Cuba pour tripes et capes, en magasin et à vendre par

17 juil E. TROISGROS, 26, Vieille Levée

INDIGO—16 surons de Guatemala, en magasin, à vendre par E. TROISGROS,

17 juil 26, Vieille Levée

CACAO—50 sacs cacao de Guayaquil, en magasin et à vendre par E. TROISGROS

17 juil 26 Vieille Levée

AMIDON—50 barils amidon de la Havane, à vendre par E. TROISGROS

17 juil 26 Vieille Levée

PIMENT DE JAMAIQUE—60 sacs dernièrement reçus sujet au retour de droit, à vendre par

17 juil ROBERTS & HALL, 75 Magasine

TABAC A CHIQUER ET A FUMER—à vendre par

17 juil ROBERTS & HALL, 75 Magasine

A VENDRE par les soussignés—500 grosses agrafes plaquées et autres, 4 milliers de paules des meilleures marques, importés par les derniers arrivages de France

DAVID & CHAPUS,

6 juillet 93, rue de Chartres

BRODERIES grands et petits carreaux, reçus par le navire Arkansas, de New York, à vendre chez

DAVID & CHAPUS,

6 juil 93, rue de Chartres

COLLIERS en jais, épingles pour cheveux, de peignes à cheveux, un assortiment complet de toute espèce de rubans et dentelle et, etc. à vendre par

DAVID & CHAPUS,

16 juil 93, rue de Chartres

ARTICLES DIVERS—A vendre par les soussignés—Boeuf prime et mess en barils, porc mess et prime en du lard du Nord, supérieur, en balles, café de la Havane, en sacs, thé Hyson en boîtes de 13 liv., savon jaune en caisse, chandelles stéarine en [illegible], moutarde de Kentucky en terrines, vin d'Oporto en pipes, croûte de colle en [illegible].

DITTRICH & SHANNON,

16 juillet 26 Poydras

ON demande pour un pensionnat de demoiselles à la campagne, une institutrice pour enseigner le français et la musique.

Elle doit être capable et bien recommandée. S'adresser à l'Amour No. 90 entre Bagatelle et St. Antoine—après 5 heures 16 juil—4

A VENDRE par les soussignés 501 sacs excellent café Havane vert, 60 demi caisses Java vieux, du gouvernement, 160 mettes canne, 5 demi clous de girofle, 200 paniers huile d'olive de mer et de Fossel fils, 175 demi caisses thé Pouchong, Young Hyson et poudre à canon, en petites boîtes de 6 et 13 livres, 10 caisses indigo de Manille, 49 caisses tabac à chiquer du Missouri, cigares Rancurrel et Primaveras, 8 demi et quarts de barriques eau-de-vie de cognac, de J. J. Dupuy, absynthe suisse véritable, et kirsch à [illegible], genièvre, huile de baleine raffinée, 400 rouleaux cordes du Missouri, moulins à coton à 50 scies, balances patentées d'Allen, idem de Dearborn pesant 600 à 2300 livres, clous de dimensions assorties, plomb de chasse de toutes grosseurs, barres plates étampées, de Sarlaud, peaux de chevreuil, en petite quantité

MERLE, BEYLLE & Co.,

18 juil 45, Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—Reçu par la goëlette Fanny, de la Havane, 80 milliers Cigares des meilleures marques, telles que Regalias, Canones, Millars, Vegueras de La Diana, Escalapios, Tres Coronas, et Riscarrel, à vendre par E. JOHNS,

15 juil 30 Gravier

PORC—500 barils mess, prime et salt mess, à l'inspection et à vendre par JOHN R. SHAW & Co,

15 juil 24 Poydras.

WHISKEY—100 barils excellent whiskey de Cincinnati, rectifié, 20 quarts de vieux whiskey d'orge, à vendre par JOHN R. SHAW & Co.

15 juil 24, Poydras.

CORDES D'EMBALLAGE TOILE ET FICELLE—500 rouleaux corde, 150 pièces toile d'emballage, et 30 balles ficelle, à vendre par

JOHN R. SHAW & Co,

15 juil 24 rue Poydras

SACS EN PITRE—6000 sacs en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co,

15 juil 24 rue Poydras

FARINE—150 barils, excellentes marques, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co,

15 juil 24 Poydras

BEURRE—30 barillets beurre frais de l'Ouest, pour ménage, à vendre par JOHN R. SHAW & Co.

15 juil 24 Poydras

MOULINS A COTON DE CARVER—Les agents offrent maintenant ces moulins à des prix réduits.

13 juil GEO. GREEN & BRO. 82 Gravier.

SACS EN PITRE—Cargaison directe du navire London à vendre par GEO. GREEN & BRO.,

13 juil 82 Gravier.

CORDAGE DE MANILLE—100 rouleaux de 1 1/2 à 7 pouces à vendre par GEO. GREEN & BRO.,

13 juil 82 Gravier.

CAFÉ DE RIO—300 sacs à vendre par

13 juil GEO. GREEN & BRO, 82 Gravier.

FARINE—400 barils superfine, fraîchement moulue, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH,

10 juil 77, Tchoupitoulas.

TOILE, CORDES ET FICELLE D'EMBALLAGE—1000 pièces Maysville et Fulton (power-loom), 1000 rouleaux toile d'emballage, et 400 livres ficelle, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH,

10 juil 77, Tchoupitoulas

Marchandises sèches à bon marché.

LES soussignés étant à la veille de partir pour l'Europe afin de faire leurs achats de marchandises d'automne et désirant vendre leur stock actuel, offrent en vente bon marché et pour du comptant, le reste de leurs marchandises d'été, se composant en partie de:

Plusieurs caisses d'Indiennes couleurs tendres,

Do de mérimack fonce

Linon français et balzorines,

5 balles de toile cotonnade Methuen,

Drills et étoffes à gilets, d'un nouveau genre; 300 douzaines bas blancs, qualité supérieure; 50 douz. gants fil et coton; 15 douzaines chapeaux de soie français; 10 douz. chapeaux Leghorn pour hommes, 6 caisses chapeaux en feutre, noirs et gris, et un grand assortiment de dentelles anglaises; 30 gr. grandes bourses de fantaisie, 100 grosses grands boutons métal et; 100 douzaines crème de Perse et autres pommades fines; 160 douzaines eau de Cologne; 4 douzaines écharpes de barège, 15 douzaines cravates en soie, pour hommes; toile à drap de Hamilton, 12/4, &c. &c.

Les marchands et détaillants de la campagne feront bien de venir examiner ces marchandises avant de faire ailleurs leurs achats. Les [illegible] et conditions en seront libéraux. FR. D. BONIS & LOUVRIER,

Magasin en gros, 80 Chartres.

Magasin au détail, encoignure Poydras et Carondelet.

Aussi:—30 pipes St. Julien et Pauillac, vieille marque, à vendre à bas prix 14 mai

VINS FINS ET DE CHOIX, à vendre—Les soussignés offrent à vendre en caisses ou en barriques, et à des conditions libérales, les vins suivans, choisis avec le dernier soin:—

Vins rouges, Château-Lafitte, en caisses de 3 douzaines;

Do Cantenac, do do

Do Louville, do do

Do Médoc, en barriques.

Do St Julien, en demi barriques;

Sauternes, Champagne, Cordon Bleu, en paniers d'une douzaine, Cognac pâle, 3 barriques.

Ces vins sont entièrement convenables pour usage de famille ou pour l'ordinaire des Hôtels. Les consignés en approuveront individuellement les ordres.

1 mai A. GORDON, WYLIE & Co, 52 Bienville

[illegible] en magasin [illegible] balles devant arriver [illegible] à vendre par FOSDICK & BRO.,

5 juil 74, Camp.

COLLÈGE DE MANDEVILLE.

LES complètes Sociétés sous lesquels, conformément aux avis publiés, cet établissement a été ouvert le 1er. Juin de cette année, sont un nouveau garant de succès, de sa permanence et de sa [illegible].

Depuis la publication du prospectus le soussigné s'est assuré les services d'un docteur médecin, Mr. Crépin de Covington, qui visitera le collège toutes semaines. L'instruction religieuse des enfans catholiques est confiée au Rev. Jeannenault, curé de Covington, et celle des élèves protestants est placée sous les soins du Rev. Dr. Macaulay.

Ainsi se trouve complétée l'organisation du collège: Il y a maintenant sept professeurs, deux prêtres ou chapelains et un médecin. Chaque professeur ayant une branche distincte dans l'instruction, éducation la plus complète sera donnée aux élèves.—Une discipline toute fait stricte et militaire sera rigoureusement maintenue, les parents sont priés de s'abstenir de toute intervention a cet égard. Mais quoique décidé à être strict et ferme dans le maintien de cette discipline, le soussigné saura allier la douceur à la justice, du reste dans aucune circonstance, les punitions corporelles ne seront infligées.

Les parents qui désirent envoyer leurs enfants, pourront obtenir les informations nécessaires en s'adressant à M. A Baudoin, 101 rue Bourbon, agent, ou aux personnes dont les noms suivent, qui ont leurs enfants au collège de Mandeville

Hon. Juge Simon, de la Cour Suprême.

Hon. W. Freret.

MM. B. F. Leveau, Manuel White, Rob. J. Palfrey, Thom. Toby, R. M. Carter, Gabriel Montamat, J. Bayon, Wm. F. C. Duplessis, Daniel Frederick, George Whitman

3 juil—15 LOUIS ELKIN, President

On trouvera le prospectus du Collège de Mandeville chez les principaux libraires de cette ville.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES,

A MANDEVILLE

LES parents et les tuteurs sont respectueusement informés qu'une MAISON D'EDUCATION pour jeunes personnes vient de s'ouvrir dans le village de Mandeville, sur le lac Pontchartrain.

L'instruction est sous la direction immédiate de Madame Françoise D. McManus. Elle s'est adjointe, pour l'enseignement des différentes branches d'étude qu'on y pourra[illegible] des institutrices qui se recommandent par leur expérience et par leur instruction.

Outre les avantages inhérents à une [illegible] l'établissement présente toutes [illegible] désirables pour les exercices physiques qui [illegible] d'une manière si efficace au développement du corps et de l'esprit. L'établissement est situé près du lac, et les élèves pourront jouir tous les jours, au profit de leur santé, des délices et de la salubrité de ses eaux.

REFERENCES.

Hon. Juge Simon,	MM. J. A. Merle
MM. S. J. Peters,	W. F. C. Duplessis,
T. O. Moux,	L. Lessassier
S. F. LeBon,	G. Montamat,
Mlle. Clotilde Bernet,	L. Elkin,
	Dr. Crépin, Covington

S'adresser pour plus amples renseignements au Lycée d'Orleans, rue de l'Esplanade

AVIS AUX MARCHANDS DE NOUVEAUTES.

Mrs. MONDELET & Co.

Teinturiers, rue de Chartres, 150, en face l'Hôtel d'Orléans,

ONT l'honneur d'annoncer aux marchands de nouveautés qu'ils reteignent toutes sortes d'étoffes en pièces, telles que soieries, mérinos, mousseline laine satin, lainage, fraps, rubans, crêpes, velours, ombrelles et parasols, en leur donnant l'apprêt et leur brillant primitif. Les personnes qui voudront bien leur accorder leur confiance auront lieu d'en être satisfaites, par les soins et l'exactitude qu'ils mettront aux ouvrages qui leur seront confiés. Ils engagent MM. les marchands à profiter de la saison actuelle pour y rétablir les articles d'hiver—Comme en ce moment les affaires se ralentissent et que l'on peut obtenir la main d'œuvre à meilleur marché, ceux qui profiteront de cette saison, obtiendront une diminution sensible sur les prix de la saison d'hiver. 11 juillet

SUPPLEMENT A LA PREMIERE LISTE DES MEDECINS, PHARMACIENS, etc.

Qui exercent légalement dans l'Etat de la Louisiane.

Autenrieth, W.	M D	N. O.	Hart Alex	M D N. O.
Bias, hi, A	M D	do	Holmes H J	do B Rge
Blanchard, F	Chiffren	do	Jones G	Phar N. O.
Brent, W T	M D	do	Jourdan, B	do B Rouge
Bonnsse, J M	M. D.	Lalay	King W	M D N O
Brent, J L	do	Iber	Legeu, Th	M do do
Brissot, J J A	do	Natchitoches	Louit,	do Thibodeaux
Bingay, J P	do	Avoyelles	Martin, F	Phar N O
Belknap, W B	do	Feliciana	Massey P L	do N O
Carey, Orson,	do	N. O.	Mackie, J W	M D do
Corcoran, Mme accou.	do		Nabonne B	do Attakapas
Cox E J	M D	do	Osborne J J	do N O
Chabaud, Ch O	do		Paulson,	do do
Demarais J L	do	St Jques	Palmer E	do St Jaques
David, L	phar	N. O.	Ludston W	do N O
Dowler Bennet,	M D	do	Ritchie J B	do do
Dowler, M M	do	Lafourche	Ross rup L	Phar do
Fuller, R	M D	N. O.	Ried, J	M D do
Egan James S	do		Beach J Jph	do Jefferson
Edwards, H	do		Schuster J E	Phar N O
Eustis, J S	do		Shaw, J S	do do
Fourie, J M	do		Slade, J B	M D. do
Farrell, J	do		Snowden, C F	do do
Fox R W	do		Scruve W K	do do
Fortineau,	do	St J B	Steed, W	M D N O
Galindo, Ed.	do	N. O.	Towles, Thc	do B. Rouge
Graham, L W	do	do	Turead James	do St Jaques
Gueguet J C	do	Vermil.	Vatinier, Alex	do O B Rge
Gontteau, L E	do	Iber.	Woodburn A J	do N O
Harral, G E	do	N. O.	Wederstrandt, J C	M D do
Harrison, J	do		Young, A C	do do

Par ordre du Comité médical d'examen pour le district oriental de l'Etat de la Louisiane.

[illegible] DUFILHO, Jr. Secretaire,

Le Courrier copiera cet avis.

L'ECHO DES FEUILLETONS,

9me. LIVRAISON.

LE JOURNAL DES JOURNAUX

4me. LIVRAISON

M. DE LA PLACE, s'empresse d'annoncer au public, à ses nombreux abonnés, qu'il a reçu la 9me livraison de l'Echo des Feuilletons, contenant la suite du Juif Errant.

La quatrième livraison du Journal des Journaux contient la vie de William Shakespeare et Grainger [illegible] quelques, [illegible] satisfaire [illegible] demandes qui lui ont été faites pour Louis XIII [illegible] par Alex. Dumas, enrichi de magnifiques gravures [illegible] par les premiers artistes de Londres. [illegible]

LES soussignés offrent à vendre le fond de leur magasin de grosserie, situé rue Condé No. 35 entre St. Anne et Dumaine, vis-à-vis la rue Madison.

10 juil DUBUCH FRERES

BATEAU DE PROMENADE—On désire louer un petit bateau à voiles ou trouvé quelques pouces d'eau. S'adresser par écrit, et déposer la lettre à la poste, lettre O. No. 14. 16 juil

VIEUX CARACTERES.

A VENDRE—Environ 1000 livres vieux Caractères, excellent métal pour rapiécer des moulins à coton S'adresser au bureau de l'Abeille 14 juil

CHANGE sur Londres, à vendre par

18 juil—2 HAMILTON & Co 56 Douane

SUCRE Raffiné de Boston—300 caisses et barils sucre en pain, broyé et en poudre, à vendre par

16 juil NORCROSS & FOSDICK 40 Gravier

THÉ FRAIS—400 ballots thé impérial, poudre à canon Young Hyson et Pouchong à vendre par

16 juil NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CAFÉ DE JAVA—500 sacs vieux café du gouvernement, à vendre par

16 juil NORCROSS & FOSDICK 40 Gravier

BLANC DE BALEINE—400 caisses de New Bedford et Nantucket, à vendre par

16 juil NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SAVON—600 caisses Nos 1 et 2, de Boston, de [illegible] marques, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

16 juil

HUILE de Baleine—80 barils excellente huile blanchie, pour l'usage des habitants, à vendre par

16 juil NORCROSS & FOSDICK 40 Gravier

CLOUS—400 barillets de Boston, dimensions assorties, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

16 juil 40 Gravier

SALERATUS—En première qualité, de B[illegible] en barils et barriques, à vendre par

16 juil NORCROSS & FOSDICK 40 Gravier

CHOCOLAT—200 caisses No 1, de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

16 juil 40 Gravier

GENIEVRE de Hollande—20 pipes marques [illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK

16 juil 40 Gravier

AMIDON—75 caisses de Waterson, qualité supérieure, à vendre par NORCROSS & FOSDICK

16 juil 40 Gravier

LE BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS a été transporté de la rue Royale à la rue du Canal, No. 60 [illegible]

LAINE DU MEXIQUE—à vendre par

13 juil R. D. BLOSSMAN

PORC—500 bls mess, prime M O [illegible] à vendre par BUDDECKE WOODS & Co,

15 juil 91 Tchoupitoulas

BOEUF—500 bls. mess, prime et [illegible] à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.,

15 juil 91 Tchoupitoulas

HARICOTS—30 bls haricots blancs à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,

15 juil 91 Tchoupitoulas

BALAIS—250 douz. à vendre par

BUDDECKE, WOODS & Co,

15 juil 91 Tchoupitoulas

HUILE DE PALMA CHRISTI—Quelques barils à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,

15 juil 91 Tchoupitoulas

COTONNADES RAYÉES—d'un nouveau genre, dites log cabin sans imitation log cabin idem [illegible] des Attakapas, 7/8 et 4/4, jersey uni 7/8 et 4/4, &c, mouchoirs romal bleu, et osnaburgs coton supérieur pour nègres, venant d'être reçus et à vendre par caisse

Aussi 60 caisses excellent blanc de baleine de Verplank

11 juil—3 J. W. SPRING, 75 Poydras

VIN—20 quarts pipes Lisbonne et rouge, en débarquement du navire Hilah et à vendre par

11 jt ROBERTS & HALL, 75 Magasine

ESPRIT de thérébentine—Une petite facture en débarquement du navire Hilah et à vendre par

11 jt ROBERTS & HALL 75 Magasine

ALUN—2000 livres en débarquement du navire Hilah et à vendre par ROBERTS & HALL,

11 jt 75 Magasine

FOIN—150 balles en débarquement du navire Hilah, de N. York, et à vendre par

11 jt T. TOBY & BOGERT, 70 Camp

CHANGE sur New York, à 30 et 60 jours, à vendre par

11 juil FOSDICK & BRO, 74 Camp

LINON—4 caisses linon fin et superfin, en quarts de pièces, venant d'être reçu et à vendre par

13 juil SMITH BRYAN, 20 Douane.

MOUCHOIRS MADRAS—3 caisses mouchoirs jolis dessins, à vendre par

13 juil SMITH BRYAN, 20, Douane

LISTADOS—5 caisses listados à carreaux bleus, garantis pur fil, venant d'arriver et à vendre par

13 juil SMITH BRYAN, 20 Douane

FOIN, MAIS ET AVOINE—100 balles foin, 200 sacs maïs, et 200 sacs avoine, à vendre par

12 juil FOSDICK & BROTHER, 74 Camp

SUCRE—de 1ère qualité, en magasin et à vendre par

A. GORDON, WYLIE & Co

12 jt 52 Bienville

MELASSE de Citerne—En magasin et à vendre par

A. GORDON, WYLIE & Co,

14 jt 52, Bienville

LES soussignés ayant l'intention de se retirer des affaires et de se dévouer à la liquidation des affaires de Forstall, Roman & Co., ont aujourd'hui transféré, avec le consentement du propriétaire, à M. U. Bouligny Jr. la gérance de la Raffinerie de Sucre à St. Jacques.

ROMAN & KERNION.

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1844.

RAFFINERIE DE SUCRE A ST. JACQUES.

LE soussigné ayant été nommé agent de cette raffinerie bien connue, offre aux marchands un assortiment complet de sucres en pains et clarifiés, à [illegible] réduction d'un quart de sou par livre sur les prix précédents.

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1844.

21 juin U. BOULIGNY, Jr. 36, Vieille Levée.

LES SOUSSIGNÉS—offrent à vendre en débarquement du navire Spring, venant de Bordeaux, 45 barriques vin de Bordeaux, Margaux, St. Estèphe et Potensac, 30 barils vin blanc haut-Sauternes 1841, 150 caisses vin rouge St. Julien Médoc étiqueté et capsulé, 30 caisses vin blanc haut Sauternes, 20 barriques vinaigre blanc, 40 caisses fruits à l'eau de vie, 75 milliers bouchons fins.

16 m BARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13 St. Louis.

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS—1000 caisses en magasin, comprenant un assortiment complet de [illegible] et de qualités, à vendre par

6 juil R. G. HOBBS, 17 Douane.